

### III. — MAROC

Dès le mois de janvier, le roi donne le ton de cette nouvelle année qu'il veut consacrer à la recherche d'une solution politique à laquelle seraient associées toutes les forces vives de la nation.

#### *La poursuite des consultations et l'échec des pourparlers entre le Roi et la Koutlah.*

Le 11 janvier en effet, à l'occasion du 28<sup>e</sup> anniversaire du « Manifeste de l'Indépendance » et à la lumière de cette grande date historique, le souverain lance un appel à l'Union nationale dans lequel il incite les formations politiques et syndicales, après avoir rendu hommage à leur pondération manifestée après Skhirat, à œuvrer dans la lutte que doit mener le pays au profit de son développement, contre l'ignorance, la faim et la pauvreté. Evoquant à nouveau les consultations « avec tous ceux qui représentent les intérêts de la nation », il annonce dans son discours du 28 qu'elles doivent se poursuivre dans un « climat de sérénité et de clairvoyance ».

Aussi, l'ouverture amorcée en novembre dernier en direction des partis politiques et essentiellement de la Koutlah, que le roi rencontrait pour la 6<sup>e</sup> fois, laissait-elle augurer d'importants changements dans le choix et les méthodes politiques du roi, concrétisant ainsi le discours du 4 août 1971 (1).

Après la 8<sup>e</sup> rencontre Palais-Koutlah tenue à la mi-février et alors que les pourparlers paraissent devoir aboutir à la mise en œuvre d'un calendrier d'importantes réformes institutionnelles — formation d'un nouveau gouvernement comprenant l'opposition chargé d'organiser un référendum constitutionnel puis élections à l'Assemblée nationale et constitution d'un ministère sur les bases des résultats de ce scrutin — le roi annonce le 17, l'ouverture d'une campagne référendaire autour d'un projet de révision constitutionnelle sur lequel le peuple aura à se prononcer le 1<sup>er</sup> mars. Après quoi seulement, selon le schéma retenu par le souverain, sera formé un gouvernement de transition chargé de préparer les élections à tous les niveaux. C'est la surprise dans les rangs de l'Istiqlal et de l'U.N.F.P. qui s'étaient posés, à la faveur de la nouvelle conjoncture politique créée par Skhirat, en interlocuteurs privilégiés, et qui pensaient avoir négocié sur la base d'un plan de réformes

(1) Cf. A.A.N. 1971, *Chronique politique et Doc. III.*

« homogène et indivisible » portant simultanément sur les hommes, les politiques et les méthodes. Etant presque persuadés, en dépit d'une certaine méfiance, qu'ils étaient parvenus à un accord, ils découvrent soudain le sens véritable de la « consultation » dont ils ont fait uniquement l'objet, le souverain toujours soucieux de ses prérogatives voulant se réserver la décision.

Les amendements constitutionnels proposés au verdict populaire vont largement dans le sens souhaité par la Koutlah qui en notera « les éléments positifs ». Cependant se voyant court-circuitée par l'appel du Roi au référendum, la Koutlah prend le parti de l'abstention, se refusant à « cautionner ce qu'elle considère comme de vaines et fausses solutions qui réduisent les dimensions de la crise à un simple problème de révision constitutionnelle » ; ce d'autant plus que les élections sont constamment truquées.

L'initiative du Roi, par contre, est appuyée sans réserve par le Mouvement populaire et la Chambre des Représentants. En outre, pour détendre le climat de la campagne électorale et favoriser l'adhésion populaire, quelques mesures libérales sont prises à l'égard des milieux intellectuels et militaires : chez les premiers, les revendications des étudiants et professeurs sont apaisées, les personnes récemment appréhendées sont remises en liberté provisoire. (cf. *Chron. soc. et cult.*). Chez les seconds, en dépit d'un long et sévère réquisitoire de 2 jours c'est un verdict de clémence qui clot le procès de Kénitra (2).

#### *Le référendum du 1<sup>er</sup> mars et la réforme constitutionnelle.*

Au terme d'une campagne assez terne, le projet est largement adopté (98 % de oui) et avec une très forte participation électorale (92 %), si l'on se réfère au nombre des inscrits donné par les résultats officiels (cf. *infra. Doc. III*) ; l'effectif électoral reste cependant très en-deça de ses potentialités puisque l'accroissement démographique devrait amener chaque année un flot de 300 000 jeunes à l'âge électoral.

Ainsi, en dépit de la non participation prônée par les milieux de l'opposition et des contestations soulevées dans leur presse à propos du déroulement du scrutin, le Maroc se voit doté d'une nouvelle constitution, premier volet d'un processus de rénovation politique engagé par le Roi dans le cadre de l'ouverture poursuivie depuis la fin de l'année 1971. Bien que le texte apporte des modifications substantielles par rapport à la Constitution de 1970, dont certaines entre autres avaient leur appui, le problème de la collaboration ultérieure des partis d'opposition avec le Palais (gouvernement de transition chargé de préparer et organiser les élections législatives) reste en suspens. Certes les nouvelles dispositions de cette troisième constitution (cf. *infra. Doc. III*) pouvaient les tenter de sortir de leur réserve et les inciter à jouer le jeu d'une expérience qui se voulait libérale.

(2) Une seule peine de mort (Aspirant Er Raïs), 25 étaient requises, 73 frappés de peines diverses (de 1 an de réclusion à la détention perpétuelle) et 1 008 cadets acquittés. Cf. *supra*, M. ROUDAN, « Justice pouvoir et politique au Maroc ».

En effet, par rapport au texte de 1970 (3) le parlement se voit réhabilité et le gouvernement doté d'un rôle et de responsabilités politiques plus importantes.

La nouvelle Assemblée sera formée selon l'article 43 pour deux tiers d'élus au suffrage universel direct et pour un tiers d'élus par les assemblées locales régionales et les organismes professionnels. Tous ses membres ne seront plus élus que pour quatre années au lieu de six. Le domaine de la loi est sensiblement élargi (art. 45), le recours pour le roi au référendum législatif est soumis à des conditions plus restrictives. En matière de révision constitutionnelle, le roi en partage désormais l'initiative avec la Chambre des représentants, dont les propositions doivent être adoptées, avant d'être soumises à référendum, à la majorité des deux tiers. Une réserve cependant ; les projets de révision dont le roi a l'initiative peuvent être soumis directement aux suffrages populaires sans faire l'objet nécessairement d'une délibération parlementaire (art. 98).

Le Premier ministre va prendre de son côté une dimension plus grande dans l'exercice de la fonction gouvernementale. Il se voit confier désormais exclusivement et totalement le pouvoir réglementaire (art. 62) qu'il exerce avec le contreseing des ministres intéressés, le roi se bornant quant à lui, à exercer par dahir les pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Constitution (art. 29). La fonction de chef de gouvernement est davantage précisée puisque le contenu du programme présenté devant la Chambre est explicité par la nouvelle charte : il « doit dégager les lignes directrices de l'action que le gouvernement se propose de mener dans les divers secteurs de l'activité nationale et notamment dans les domaines intéressant la politique économique, sociale, culturelle et extérieure » (art. 59). D'autre part, le Premier ministre « assume la responsabilité — le terme est nouveau par rapport à l'article ancien et la précision importante — de la coordination des activités ministérielles » (art. 64). Pour consacrer les nouveaux moyens d'action du Premier ministre, la fonction gouvernementale est formulée de manière plus nette : le gouvernement ne veille plus seulement à l'exécution des lois mais « l'assume » (art. 60).

Ces diverses modifications dans la répartition des compétences ne font cependant pas disparaître totalement la subordination du Parlement face à un exécutif que le roi peut continuer de dominer. En effet, le champ d'intervention des décrets-lois n'est pas diminué, aucune disposition expresse n'impose au roi un délai pour sceller les textes votés par le Parlement, le roi continue à exercer les pouvoirs du Parlement pendant la vacance consécutive à une dissolution qu'il peut toujours prononcer par dahir. En outre, il conserve comme dans le passé le pouvoir de dominer le gouvernement dans la mesure où il nomme toujours les ministres, continue de présider le conseil des ministres où se tiennent les délibérations des décrets réglementaires. En fait, et comme le roi le soulignait lui-même, « le gouvernement

(3) Sur ce point voir l'analyse de M. CAMAU, « L'évolution du droit constitutionnel au Maroc depuis l'indépendance », in *Jahrbuch Das Öffentliche Recht Der Gegenwart* -Tübingen, 1973 : 383-529.

disposera de tous les moyens nécessaires... à l'exécution des instructions, des orientations et des directives » (4). Il garde également le pouvoir de recourir à l'article 35 au cas où le gouvernement et le Parlement tireraient profit des dispositions constitutionnelles qui leur sont favorables.

Comme l'écrit le commentateur dans la foulée de l'événement (5), « par la nouvelle distribution des pouvoirs qu'elle introduit et par les changements apportés dans les modalités d'exercice du pouvoir royal, la nouvelle Constitution marque, par rapport à la précédente, un certain progrès dans la voie vers la démocratie ». Elle contient en germe le retour à un régime d'équilibre des pouvoirs pour autant que le roi « renonce à se mettre constamment en première ligne, à apparaître le seul responsable de tout » (6).

### *La relance de « l'ouverture » : vers un gouvernement de conciliation nationale ?*

Fort de l'appui populaire, le roi confirme dans le discours du trône son intention de poursuivre le processus en passant à sa phase d'application : mise en place d'un nouveau gouvernement chargé d'organiser les élections et de mettre en œuvre le programme économique et social du précédent. Il relance également l'ouverture vers les formations partisans en prônant un gouvernement de conciliation nationale entre toutes les tendances du pays. Les réponses de la Koutlah devaient décider du sort de cette expérience de libéralisation.

Après avoir annoncé par la voix de Bouabid dans une interview à l'A.F.P. qu'elle participerait à ce gouvernement sous la réserve expresse d'obtenir des garanties formelles sur la liberté des élections, la Koutlah rappelle toutefois dans un communiqué du 7 mars que les propositions et le plan d'ensemble discutés et mis au point entre le roi et sa délégation répondaient aux exigences du moment et constituaient les bases véritables d'une solution de la crise actuelle. De son côté l'U.M.T. à l'occasion de son 5<sup>e</sup> congrès fait une réponse semblable, condamnant dans sa motion politique la tactique du pouvoir qui tend à ramener la grave crise nationale à un problème constitutionnel et de remplacement de gouvernement. Seule la Koutlah peut sortir le pays de l'impasse, estime la centrale syndicale dont le secrétaire général Ben Seddik a tenu à rappeler dans son discours inaugural et dans un très long rapport de doctrine et d'orientation l'intérêt d'un engagement politique propre pour faire aboutir la libération sociale de la classe ouvrière.

En dépit de ces réserves manifestées par les partis d'opposition, les pourparlers Roi-Koutlah n'en continuent pas moins afin d'étudier les possibilités d'un accord commun minimal sur la formation d'un nouveau gouvernement. Plusieurs schémas sont examinés avec des concessions savamment dosées par les deux parties, dans l'espoir d'aboutir à des

(4) Discours du 17 janvier 1972, *le Matin*, 18 janvier 1972.

(5) SANTUCCI (J.C.), « D'une constitution à l'autre, le Maroc à la recherche de la démocratie », *Europe France Outremer* (507-508), avril-mai 1972, 13-15.

(6) ROBERT (J.), « Ouverture et continuité », *Le Monde*, 3 mars 1972.

compromis où chacune puisse préserver son autorité, sa légitimité ou sa crédibilité. Mais les tractations ne pouvaient qu'être difficiles et les chances de succès assez minces dans la mesure où les conditions respectivement présentées dans les différentes combinaisons envisagées se référaient à des cadres idéologiques ou à des choix politiques radicalement opposés. En effet, par participation limitée, la Koutlah entend placer au sein du gouvernement sa jeune génération (anciens présidents d'U.N.E.M., jeunes avocats, une liste de ministrables avait même circulé dans certains milieux) pour veiller à la régularité des élections que ses ténors et vieux leaders se seraient employés à remporter. Alors que le Palais, lui, souhaite un engagement immédiat des principaux dirigeants avec A. Ibrahim comme Premier Ministre. Quant à la combinaison du panachage équilibré entre techniciens et représentants de chaque parti, la Koutlah n'y est pas hostile à condition que sa charte devienne la constitution du pays et le programme politique du gouvernement. En d'autres termes, c'était pour le roi reconnaître implicitement la vocation majoritaire de l'opposition avant même les élections et l'aptitude de son programme à promouvoir le changement économique et social.

Le roi écarte ces combinaisons et charge (7) le 4 avril l'ancien Premier Ministre, M. Lamrami, de former un nouveau gouvernement dont la charte politique serait le discours du 4 août 1971. Des contacts sont pris avec les dirigeants de la Koutlah et du Mouvement Populaire qui refusent de participer à cette formation, la première ne voulant pas cautionner un programme qu'elle dénonçait, le second assurant toutefois son soutien à tout programme gouvernemental conforme à l'intérêt général. Le 12 avril, le roi confirme dans leurs fonctions de ministres les personnalités choisies par M. Lamrami au terme d'une semaine de consultations, avec pour tâche principale de veiller au déroulement des élections générales et d'appliquer un programme (8) présenté le 8 avril et qui reprend les orientations antérieures indiquées dans le discours royal du 4 août : dans l'enseignement, mesures axées sur le développement de la formation des cadres scientifiques et techniques ; dans le domaine économique, stimulation du développement par une réforme du code des investissements industriels et une promotion des exportations, poursuite de la politique de marocanisation dans le secteur tertiaire, intéressement des travailleurs aux résultats des entreprises, mise en train des réformes fiscales administratives et judiciaires, mise en forme du nouveau plan qui ajoutera aux priorités anciennes — agriculture, tourisme — le développement de l'industrie et fixera un rythme de croissance de la P.I.B. plus élevé (6,4 à 7,5 %).

La nouvelle formation (9), en dehors de K. Lamrani premier ministre, compte 18 ministres, 4 secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat — sur les 18 ministres, 12 conservent les attributions qu'ils détenaient dans le précédent gouvernement, avec d'une part deux promotions au rang de ministre de l'ancien secrétaire d'Etat au Finances (Faris) et de Sous-Secrétaire d'Etat

(7) C'est la première fois, sous le règne de Hassan II qu'un Premier Ministre est chargé de cette mission.

(8) *Le Matin*, 9 avril 1972.

(9) Cf. liste *infra*. Doc. III.

au Commerce et à l'Industrie (Bengelloun), et d'autre part la création nouvelle du poste de Vice Premier Ministre attribué à M. Bahnini, ministre de la Justice et Secrétaire général du Gouvernement ; les autres ministères conservent leur titulaire. Parmi les 6 nouveaux ministres, trois n'ont jamais fait partie d'une équipe gouvernementale : Habib El Fihri à la culture et à l'Enseignement supérieur et originel, Ghissassi aux Travaux publics et Touhami à la Santé. Un retour à souligner, celui de Benhima qui a appartenu à la plupart des gouvernements depuis l'indépendance et dont la personnalité est à la mesure des importantes responsabilités de Ministre de l'Intérieur qu'on lui a confiées.

L'organisation des futures élections semble retenir toute l'attention du Pouvoir, à preuve l'allocution (10) inhabituelle du Roi à la veille du 1<sup>er</sup> mai au cours de laquelle est annoncée la révision des listes électorales « sur lesquelles plus de 2 millions de personnes ne figurent pas ». Ce qui entraînera le report des élections et également celui de la rentrée parlementaire d'octobre.

En même temps, l'appel envers les cadres syndicaux à s'intéresser aux « questions d'ordre politique » vient renforcer, après le congrès de l'U.M.T. et avant le discours du 1<sup>er</sup> mai de M. Ben Seddik, la mobilisation des masses ouvrières et ranimer la vie politique du pays en ouvrant en quelque sorte une pré-campagne électorale.

La situation dans l'Université redevenant normale à la faveur des mesures d'apaisement et de la satisfaction des principales revendications (cf. Chronique sociale), le roi va renouer le dialogue directement avec le peuple, après l'avoir interrompu avec les formations politiques ; à partir du 6 mai il effectue une tournée dans les provinces de Beni Mellal, Khouribga, Marrakech Ouarzazate, Tarfaya et Agadir. La visite des installations de l'O.C.P., l'inauguration du Barrage Mansour Eddhabi et l'annonce à Agadir d'un programme de développement de la région (11) sont les faits marquants de ce voyage qui n'a pas suscité tout l'enthousiasme populaire espéré. L'accueil reste assez terne alors même que des mesures de clémence étaient décidées par le roi envers l'U.N.F.P. et l'armée, touchant précisément des ressortissants de ces provinces : Mohamed Ajar (alias Saïd Bounaïlat) condamné à mort lors du procès du complot de Marrakech et M. Ben Moussa condamné à 40 ans d'emprisonnement au début de l'indépendance sont amnistiés et la peine de mort prononcée contre l'aspirant Raïs dans le procès de Kénitra est commuée en détention à vie.

Boudé à l'intérieur, le souverain va consacrer toute son attention à l'amélioration de l'environnement international, dont il a toujours su tirer à la fois à titre personnel et pour son régime le meilleur profit. Le remaniement ministériel du 24 mai aux Affaires étrangères, où A.T. Benhima remplace A. Filali n'est sans doute pas étranger à l'intérêt particulier attaché en haut lieu à la diplomatie. Le 9<sup>e</sup> sommet de l'O.U.A. tenu à Rabat en juin, et les entretiens franco-marocains à l'occasion de sa visite privée en France

(10) Cf. texte *infra*. Doc. III.

(11) Nomination d'un Haut Commissaire à l'agriculture pour l'exécution du projet de mise en valeur du Souss, construction d'un barrage à Aoularez (près de Taroudant), promotion d'une véritable industrie de pêches et de conserves, et développement touristique.

constitueront pour le souverain de grands succès (12). La bonne récolte aidant, et entraînant donc une certaine reprise des affaires, la monarchie connaît au cœur de l'été un regain de popularité. Cependant l'attentat du 16 août va brusquement ramener le désarroi, révélant à nouveau la fragilité du système et sa vulnérabilité. L'armée, traditionnel bastion du régime, revient un an après Skhirat au premier plan des préoccupations royales, non sans entraîner une conjoncture plus ou moins propice au dialogue entre le roi et une opposition secouée depuis juillet par une grave crise interne.

*L'attentat du 16 août et ses conséquences.*

Sans prétendre reconstituer les circonstances de cet attentat qui demeure à bien des égards mystérieux, nous en rappellerons cependant les faits saillants ; alors que le Boeing 727 spécial qui ramène le Roi et sa suite d'une visite en France, survole Tétouan, 4 avions de chasse marocains, des F5 Northrop, surgissent dans le ciel et l'un d'eux ouvre le feu sur l'appareil royal blessant un certain nombre de passagers. A la suite d'une ruse dont les versions diffèrent (« le Roi est blessé grièvement » selon l'A.A.P., « le Roi est mort » selon l'A.F.P.), les avions rebelles auraient cessé le tir (13) jusqu'à l'atterrissage en catastrophe du Boeing miraculé à l'aéroport de Rabat. Après quoi ils auraient repris l'assaut et piqué l'un après l'autre en mitraillant le salon d'honneur de l'aéroport, faisant quelques morts et de nombreux blessés. Après cette attaque d'environ une dizaine de minutes, les avions rebelles surgissent au-dessus du Palais regagné par le Roi (14) et avant de rejoindre leur base lachent des roquettes sur le Palais des Hôtes et sur la résidence du prince Moulay Abdallah sans faire de victimes. Le soir même les forces royalistes occupent la base de Kénitra d'où étaient partis les assaux aériens et arrêtent les pilotes impliqués dans cette opération baptisée en code « Overflow ». Le Commandant Kouera qui aurait dirigé personnellement l'attaque aérienne est arrêté en mer au large de Rabat, après s'être éjecté de son appareil, qu'il avait tenté désespérément de lancer contre le Boeing pour le déséquilibrer. Les pilotes et autres complices ont rejoint Gibraltar.

Présenté comme l'œuvre d'une poignée d'aviateurs originaires du Rif, déterminés par cette opération-suicide à éliminer physiquement le roi, cet attentat va entraîner de graves conséquences sur le plan politique, dans les rapports entre d'une part le pouvoir et d'autre part l'armée, les masses populaires, l'opinion publique et les partis politiques.

En premier lieu et le lendemain même de cet attentat la mort du général Oufkir, ministre de la Défense nationale et major général des F.A.R.,

(12) Voir *Chronique Diplomatique infra*.

(13) Sur ce point, plusieurs explications contradictoires ont circulé, cf. *Bulletin A.F.P.* 19/8 et suivants.

(14) Selon *Afrique-Asie* du 18 septembre le roi s'est réfugié à l'Ambassade du Liban et M. Abdallah à l'Ambassade de France.

annoncée d'abord comme un suicide de « loyauté », puis de « trahison » à la suite des révélations des deux officiers mutins réfugiés à Gibraltar (15) ; une fois le calme revenu dans le pays, le 18 août au soir, le ministre de l'intérieur fait le récit détaillé de cette incroyable trahison qui a fait 10 morts et 45 blessés, le roi se chargeant par la suite d'expliquer devant les officiers des F.A.R. et lors de sa conférence de presse du 21 le rôle et les intentions machiavéliques du Général félon (16). Il s'agissait pour Oufkir, selon le Roi, d'accomplir un crime parfait sans témoins ni indices, et d'introniser le jeune prince héritier Sidi Mohamed pour gouverner à sa guise et en maître absolu dans un cadre de légitimité totale. Si vraisemblable que soit cette version officielle, encore que l'on puisse s'étonner qu'une telle opération préparée et dirigée par Oufkir ait échoué, la thèse du suicide a largement été mise en doute, tant il est clair qu'elle obéissait à des motifs de stricte opportunité politique ; en effet il fallait dans l'immédiat fournir au peuple marocain une explication rassurante et en ce sens le sacrifice de sa vie ne flétrissait point l'image populaire d'Oufkir fidèle serviteur et homme de confiance du Palais. Dans un deuxième temps, et une fois la situation rétablie, bien que démasqué comme le cynique instigateur de la plus vile machination, le suicide d'Oufkir pouvait avoir dans l'opinion publique plus d'impact et de poids qu'une exécution ; il symbolisait davantage, comme sanction de son infidélité, l'humiliation de l'armée à l'égard de la sacro-sainte monarchie !

En dépit des interprétations tendancieuses et de leurs intérêts politiques sous-jacents, l'événement ne manque pas, un an après Skhirat qui avait déjà révélé la fragilité de la Monarchie, de contribuer à l'affaiblissement de la personne royale et du système qu'elle incarne. Le roi se retrouve isolé, coupé des organisations représentatives, partis, syndicats, étudiants, laché par une partie de l'armée et boudé par un peuple dont « le calme au cours de ces événements confinait à l'indifférence » (17). Son image de marque s'en trouve profondément altérée, son prestige affaibli, et son système de gouvernement bâti non sans l'aide d'Oufkir, sur la dialectique corruption-répression, remis en question. Dès lors, il se trouve confronté de nouveau à l'alternative classique : s'enfoncer dans le « système » en continuant d'appliquer ses méthodes ou bien accepter de renoncer à tous les pouvoirs et amorcer la libéralisation en s'appuyant sur les forces représentatives du pays réel. Le souverain adoptera surtout la première solution, laissant poindre toutefois une certaine « ouverture » vers les partis, assortie de concessions. Aux chefs militaires des 3 armes, il annonce le 11 août que le Département de la défense nationale sera géré et dirigé directement par lui et que les errements seront durement châtiés, ce qui laisse prévoir une série de mesures de rénovation et d'épuration de l'armée. Dans le message adressé le 20 à la nation, il lance un appel à toutes les forces vives, non sans réaffirmer avec force l'intangibilité de la monarchie, pour la sauvegarde

(15) Après s'être vu refuser le droit d'asile, Amokrane et Midaoui seront très vite livrés par Londres, ce qui ne manqua pas de susciter de nombreuses et vives protestations en Libye surtout et même en Grande-Bretagne.

(16) On trouvera le texte de ces déclarations dans la presse marocaine (*Le Matin, L'Opinion*) ou française (*Le Monde*). Pour les points de discordance entre les différents récits, voir *Le Monde*, 22 et 23/8.

(17) *Le Monde*, 19/8/72.

de laquelle il n'hésitera pas, selon le rite malékite, à « faire périr le tiers de la population pour préserver les deux tiers de la population saine ».

Dans sa conférence de presse du 21 août, il explicite cet appel et précise ses intentions politiques en des termes qui réduisent les chances d'un rapprochement avec les partis. En effet loin de se décider à entamer de véritables changements, il laisse simplement entendre qu'il est prêt à s'appuyer sur la légalité et à ne pas gouverner à contre-courant. Les possibilités de choix offertes aux formations politiques et surtout à l'opposition restent très limitées : il s'agit pour elles ou bien de renoncer aux exigences déjà formulées et ce pour participer à un gouvernement d'union nationale, ou bien de prendre part aux prochaines consultations électorales, c'est-à-dire de s'engager dans la bataille politique en tant que partis d'opposition.

Dès lors, cet attentat aura pour suites logiques une répression sévère à l'égard de ses auteurs et complices (18), avec des répercussions sur l'armée en général ; du côté des formations politiques, ce sera la poursuite aléatoire d'un dialogue avec une opposition affaiblie par ses divisions internes depuis la crise de juillet.

#### *La réorganisation et l'épuration de l'armée.*

Elles vont occuper pendant deux mois l'attention du souverain, redevenu chef suprême des F.A.R. et major général depuis la suppression du Ministère de la Défense (19). Le contrôle de l'armée passe aux autorités civiles (20), tous les officiers ou civils proches d'Oufkir et placés à des postes clés (Etat-Major) sont éliminés, cependant que le roi entreprend de récupérer l'armée par des contacts personnels plus fréquents et en l'associant davantage aux tâches nationales.

La gestion des dépôts de munitions est transférée progressivement dans tout le pays aux autorités civiles, les réserves d'armes dépendent désormais des gouverneurs et demeurent sous la garde des forces auxiliaires. Les deux seules unités à avoir conservé leur autonomie en matière d'armement sont la B.L.S. (2 000 h) commandée par le colonel Chafaï et la garde royale (1 500 h) aux ordres du Général Sefrioui beau-frère du Commandant Dlimi qui au titre de Directeur des aides de camp de S.M. est chargé de la sécurité royale.

D'autres mesures sont prises allant dans le sens de l'affaiblissement de l'autonomie de l'armée : des mutations d'officiers et des déplacements de troupes. Pas de diminution des effectifs, mais quelques mises à la retraite anticipée pour des motifs disciplinaires, à l'encontre des membres du Tribunal militaire de Kénitra jugés trop cléments à l'égard des mutins de Skhirat.

(18) Cf. *supra*, « Justice, pouvoir et politique au Maroc ».

(19) Cf. *infra*. Doc. III.

(20) Cf. *infra*. Doc. III.

*La reprise du dialogue entre le roi et l'opposition.*

Si les relations entre le roi et son armée sont assez vite assainies, sans que la réconciliation totale soit assurée, ni le péril militaire écarté définitivement, il n'en alla pas de même dans ses rapports avec l'opposition, en dépit des efforts réciproques pour maintenir le contact.

Pour celle-ci en effet, les portes du Palais recèlent trop de surprises et de désillusions pour qu'elle accepte sans crainte de prendre le chemin du Mechouar. En outre, la scission de l'U.N.F.P. est venue compliquer les projets des deux parties.

En effet, depuis le 30 juillet, l'U.N.F.P. est divisée en deux tendances ; l'une de Rabat, impulsée par les jeunes cadres tels que El Yazghi, Lakhasassi, Omar Bengelloun, et coiffée par A. Bouabid, s'est solidarisée avec le mouvement issu de la commission administrative dont la décision du 30/7 (21) est à l'origine de la crise.

A côté de cette tendance, décidée à rompre avec l'immobilisme du parti (plus de congrès depuis 1962), à renforcer les contacts des dirigeants avec la base et à réaffirmer l'indépendance à l'égard de l'U.M.T. (la vieille querelle ressurgit !), l'autre tendance de Casablanca pour qui la réunion de la C.A. est « fractionnelle » et provoquée par des « scissionnistes » prêts à renier l'ensemble des décisions prises en 1967, est animée par A. Ibrahim et M. Ben Seddik. En août, A. Ibrahim dans une lettre du 10 adressée à Allal Al Fassi annonce que la participation de l'U.N.F.P. est suspendue à titre provisoire, tandis qu'en septembre il est suspendu par la C.A. de toute responsabilité au sein du parti. Dès lors, la rupture est consommée, deux journaux en feront l'écho, *Al-Mouharir* pour l'U.N.F.P. - Rabat, et *Al-Ittihad Al Watani* pour l'U.N.F.P. - Casablanca.

Bien qu'affaiblie par ces divisions internes, l'opposition, sur la base des expériences passées, n'en sera pas moins vigilante et intransigeante dans ses réponses aux déclarations du roi qui ont suivi le 16 août. L'U.N.F.P. - Rabat et l'Istiqlal ont à des nuances près la même réaction ; pour la première, la seule issue pour sortir de l'impasse consiste dans la consécration de la souveraineté du peuple, pour le second il faut permettre au peuple l'exercice effectif du pouvoir. En outre pour Bouabid, les conditions de la reprise du dialogue avec le Roi sont très strictes puisqu'il devrait se fonder sur l'élection régulière d'une Assemblée Constituante qui « permettrait une meilleure définition des rapports entre l'institution héréditaire de la monarchie et le pouvoir législatif populaire » (22). On est loin du langage de Hassan II (23), sur le sens et la portée de la participation : pour lui, l'opposition pourra disposer d'un ou deux postes ministériels pour surveiller le déroulement des

(21) La C.A. a mis fin ce jour-là à la mission du B.P. et du S.G. du parti et prononcé l'exclusion de trois de ses membres affiliés en même temps à l'U.M.T.

(22) Interview au *Monde*.

(23) Interview à R.T.L. et déclaration à l'hebdomadaire libanais *Al-Hawadis*, *Le Monde* 27-28/8 et 2/9/72.

opérations électorales (législatives bien entendu) et de ce fait, il promet de se conformer aux résultats.

La date de ces élections n'est d'ailleurs toujours pas officiellement fixée et semble être reportée au printemps 1973, pour laisser s'accomplir la révision des listes électorales. Devant l'insuccès de ses appels adressés à l'opposition, le Roi va préparer des mesures destinées à frapper l'opinion et à lui gagner la faveur des masses rurales.

### *Les nouvelles ouvertures du Palais.*

C'est de « Révolution agraire » qu'il parlera dans son discours du 19/9 (cf. Doc. III) dans lequel il annonce la distribution avant la fin de l'année de 90 000 ha (24) et par la suite la récupération des 200 000 ha encore entre les mains des étrangers (25) par la voie de la raison et de la justice.

Les expropriations et distributions de terres vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, dans les régions du Gharb, les provinces de Tanger, Tétouan, Al Hoceima, Nador, à un rythme accéléré et dans un but politique évident : se concilier le monde rural (68 % de la population) dans lequel le Palais estime avoir ses plus fidèles sujets. Cette opération va permettre au pouvoir dans un premier temps d'atermoyer, par la suite de se reconstituer par la mise en œuvre de cette révolution agricole sinon des assises sociales plus larges (la fameuse « classe moyenne ») du moins de nouvelles clientèles rurales. Quoi qu'il en soit, en décidant de récupérer les terres des colons étrangers, la monarchie damait le pion à l'opposition, sur le terrain favori de ses revendications.

En outre, en créant un climat plus « social », elle ne désespérait pas d'obtenir des partis une réponse favorable aux propositions de participation gouvernementale qu'elle va leur adresser très peu de temps après. En effet, c'est le 21 octobre que Hassan II décide de consulter toutes les formations politiques par l'envoi à leurs dirigeants d'une lettre dont on pourra lire le texte dans les *Documents* (26).

Cette nouvelle ouverture suscite chez celles-ci une intense activité politique, crée un nouveau climat et un regain d'activité de la presse (*Al-Mouharrir* sort une édition française, *Al Kifah Al-Watani* le périodique du P.L.S. reparait), sans pour autant débloquer la situation. Les propositions royales d'un gouvernement d'union nationale ne trouvent pas d'écho favorable dans les réponses des leaders de l'opposition (27) ; pour A. Ibrahim, porte-parole de l'U.N.F.P.-Casablanca, il faudrait plutôt mettre en place un cabinet prêt à « opérer des transformations radicales ». Pour A. Bouabid, au nom de l'U.N.F.P. Rabat, comme pour l'Istiqlal, c'est un « oui mais » assorti

(24) L'équivalent du total distribué depuis l'indépendance.

(25) Problème qui concerne environ 2 000 Français et qui a été examiné par la Commission intergouvernementale les 13 et 14/9 à Rabat.

(26) Voir *infra* Doc. III.

(27) Voir le texte de ces réponses *infra* Doc. III.

de telles conditions que toute perspective d'entente semble à des nuances près exclue. Les négociations entamées en novembre par le nouveau Premier Ministre, A. Osman, beau-frère du Roi, aux fins de constituer un gouvernement d'union nationale semblent donc n'avoir que très peu de chances de succès. Mis à part le M.P. et le M.P.D.C. qui acceptent sous certaines réserves d'entrer dans le gouvernement ou de le soutenir, les autres formations de l'opposition refusent tour à tour, pour des arguments presque semblables fondés en grande partie sur la faillite d'ensemble du régime beaucoup plus que sur le contexte des derniers soulèvements militaires. Pour elles en effet, seul un gouvernement homogène, jouissant de la confiance populaire et acquis à l'esprit et au programme de la Koutlah, peut sortir le pays de l'impasse où il se trouve depuis de nombreuses années.

Les formations de l'opposition refusent à tour de rôle mais leurs conclusions se recourent : l'Istiqlal comme l'U.N.F.P.-Ibrahim n'entendent un gouvernement d'Union que « responsable », voire « homogène » (donc limité à l'opposition) et « doté de pouvoirs étendus » (donc pas limité à l'organisation des élections) pour réaliser des « transformations » profondes. Pour l'U.N.F.P.-Bouabid, le gouvernement projeté ne correspond pas à celui envisagé dans sa réponse à la lettre royale (29).

Malgré l'insuccès de ces consultations un nouveau gouvernement est formé et nommé le 19 novembre avec pour mission principale de préparer les élections (30). Le roi maintient toutefois, en dépit des refus successifs enregistrés, l'ouverture vers les partis politiques auxquels il réserve jusqu'au jour des élections des ministères d'Etat, qu'ils pourront occuper pour contrôler la préparation des élections. En dehors de cette tâche, l'action de ce gouvernement doit selon les directives tracées par le roi, faire face aux difficiles problèmes qui se posent au pays, entre autres, améliorer la structure de l'enseignement, le revenu des fellahs, développer l'industrialisation, marocaniser l'industrie et le commerce... Pour réaliser ce programme, le nouveau gouvernement comprend 17 ministres (31), 2 secrétaires d'Etat et 3 sous-secrétaires. Parmi les ministres, 6 personnalités nouvelles, dont Bachir Bel Abbès Taarji à la Justice, Mekki Naciri aux Habous, Abdelkader Benslimane au Commerce et à l'Industrie et Bensalem Guessous aux Finances, ces deux derniers ayant occupé auparavant et successivement le poste d'Ambassadeur auprès de la C.E.E. à Bruxelles. Dans l'ensemble c'est une équipe de techniciens, qui reste apolitique en grande partie.

En fait, les élections législatives que le pouvoir a tant de fois annoncées et inlassablement mises au centre des tractations politiques, sont reportées à l'année suivante, et aucune déclaration ne viendra marquer la fin de l'année si ce n'est celle du nouveau ministre de l'Agriculture, M. Berrada, qui développera les grandes lignes de la politique agricole.

Sans doute la prudence est-elle de rigueur en période pré-électorale, ce qui justifierait la discrétion et l'attentisme du nouveau gouvernement en

(28) Voir le texte *infra* Doc. III.

(29) Voir liste des membres de ce gouvernement *infra* Doc. III.

(30) La Défense nationale relevant toujours du souverain.

cette fin d'année. Le roi ne veut pas prendre avant les élections de décisions fondamentales pour l'avenir, mais l'agitation sociale et universitaire qui bat son plein (32) l'y obligera peut-être, plus vite qu'il ne le croit.

\*  
\*\*

1972 apparaît dans l'ensemble comme l'année du paradoxe, des occasions manquées. Nombreux sont les contacts entre les divers acteurs de la scène politique, hardies semblent les réformes dans le domaine constitutionnel ou agricole, mais pas le moindre résultat dans les tractations politiques entre le roi et l'opposition pour trouver une solution à la crise latente du régime que Skhirat et l'attentat du 16 août ont mise à jour. Année de luttes également, comme l'écrit le 27 décembre *Al-Bayane*, marquée par une grande agitation sociale et universitaire ; année difficile pour la presse de l'opposition qui, malgré un certain essor et un court répit, a fait l'objet de nombreuses saisies (cf. *Chrono.*). Au total, une année de sursis en quelque sorte pour le régime dont la survie, ponctuée par des procès successifs (33), n'en reste pas moins problématique.

J. GOURDON.

(31) Cf. *infra Chronique sociale et culturelle, Maroc.*

(32) Sur les procès de l'année 1972, cf. *supra* « Justice, pouvoir et politique au Maroc ».